

Notons qu'en 1941, la superficie moyenne des fermes du Québec était de 116.8 acres, alors qu'en 1956, elle était de 129.8 acres.

Monsieur le président, le gouvernement actuel a fait plus, depuis quelques mois, pour l'agriculteur canadien que tout autre gouvernement depuis la Confédération.

M. Dupuis: Puis-je demander une question à l'honorable député?

M. Pigeon: Non. Si mon honorable ami veut parler, il pourra prendre la parole après que j'aurai terminé mon discours.

M. Dupuis: Est-ce M. Duplessis qui a écrit votre discours? Vous dites la même chose que M. Duplessis.

M. le président: A l'ordre! Je prierais les honorables députés de laisser la parole à l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm.

M. Pigeon: Monsieur le président, ai-je besoin de vous parler de la loi sur la stabilisation des prix des produits agricoles, qui est la mesure la plus progressive adoptée par un gouvernement en faveur des cultivateurs? Ai-je aussi besoin de signaler les noms des personnes éminentes qui font partie du comité consultatif de la Commission de stabilisation des prix agricoles? Au fait, vous retrouvez au sein de ce comité consultatif des personnalités du monde agricole des différentes provinces du pays. Les représentants de la province de Québec sont M. Jean-Baptiste Lemoine, le président de l'UCC, et M. Reynald Ferron, le gérant général de la Coopérative fédérée de Québec. Il faut reconnaître que les autres provinces du pays sont également bien représentées. Vous avez là des personnalités, des cerveaux du monde agricole comme membres du comité consultatif de ladite commission.

Pensez-vous, monsieur le président, que si cette loi sur la stabilisation des prix des produits agricoles, laquelle a été tant critiquée par nos amis de l'opposition lors de la dernière campagne électorale, ne favorisait pas la classe agricole, ou était dirigée contre elle, pensez-vous, dis-je, que des cerveaux tels MM. Lemoine et Ferron et autres auraient accepté de faire partie du comité consultatif de la Commission de stabilisation des prix agricoles?

Je profite également de l'occasion qui m'est offerte pour féliciter, en cette enceinte, l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Harkness) qui, à plusieurs reprises, a parlé français à la Chambre des communes. L'honorable ministre de l'Agriculture nous donne certainement un meilleur exemple que son prédécesseur, le très honorable M. Gardiner.

Monsieur le président, je félicite également le gouvernement et l'honorable ministre de

[M. Pigeon.]

l'Agriculture d'avoir fixé le prix de soutien du beurre à 64c. la livre et d'avoir aussi stabilisé les prix du bœuf, du porc et d'autres produits agricoles.

L'industrie laitière est la base de l'agriculture dans la province de Québec; elle l'est également dans ma circonscription. Grâce à ce prix assuré, le cultivateur peut toucher sa juste part du revenu national.

Permettez-moi aussi de rappeler à la Chambre que, sous le régime de nos adversaires, le prix du beurre n'était que de 58c. la livre, et, pendant que les associations agricoles et les agriculteurs du pays demandaient au gouvernement d'alors d'augmenter le prix de soutien du beurre, nos amis s'occupaient plutôt de faire de la politique, sans se préoccuper des besoins réels de la classe agricole.

Monsieur le président, l'industrie laitière s'est élevée au rang des grandes industries majeures du pays; en fait, elle se classe au nombre des principales puisqu'elle concourt, plus que toute autre, à procurer l'un des aliments essentiels à une population canadienne de 17 millions d'âmes.

La province de Québec est la principale pourvoyeuse avec une production de 5,851 millions de livres de lait.

Monsieur le président, je demande également à l'honorable ministre de l'Agriculture d'étudier la possibilité d'inclure, dans un avenir prochain, et après avoir examiné la question avec les "officiers" du ministère, le tabac à pipe, à cigares et à cigarettes dans les produits qui sont régis par la loi sur la stabilisation des prix des produits agricoles. Je fais la même demande relativement aux produits de l'érable.

A mon sens, il serait logique que, dans un avenir pas trop éloigné, d'autres produits agricoles soient inclus dans cette loi.

M. Boulanger: L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

M. Pigeon: Si l'honorable député de Drummond-Arthabaska (M. Boulanger), le pseudo-ministre de l'Agriculture, qui ne le sera jamais, d'ailleurs, veut parler, il pourra prendre la parole après moi.

Monsieur le président, il y a quelques années, le gouvernement fédéral accordait des subventions à ceux qui voulaient échanger leurs seaux à sève. Cette politique a duré quinze ans, soit de 1940 à 1955. Elle a permis l'échange d'environ 18 millions de seaux à sève dans la province de Québec.

Je me demande pourquoi, monsieur le président, l'ancien gouvernement a discontinué cette politique qui favorisait la classe agricole de la province de Québec, quand on sait également que le gouvernement fédéral, par une loi, interdit les traces de plomb dans les produits de l'érable. Et, pourtant, l'U.C.C.,